



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LE PACTE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN GUADELOUPE



SOMMAIRE

- p.2** Quels sont les bénéficiaires en Guadeloupe ? ;
Hôtellerie – restauration parmi les principaux domaines de recherche d'emploi des bénéficiaires
- p.3** Mêmes secteurs employeurs côté entreprises et bénéficiaires
- p.4** En 2018, à l'issue de leur contrat, 8 bénéficiaires sur 10 ont accédé à un emploi
En 2019, le taux d'accès à l'emploi à 3 mois est de 71%

Éléments de cadrage

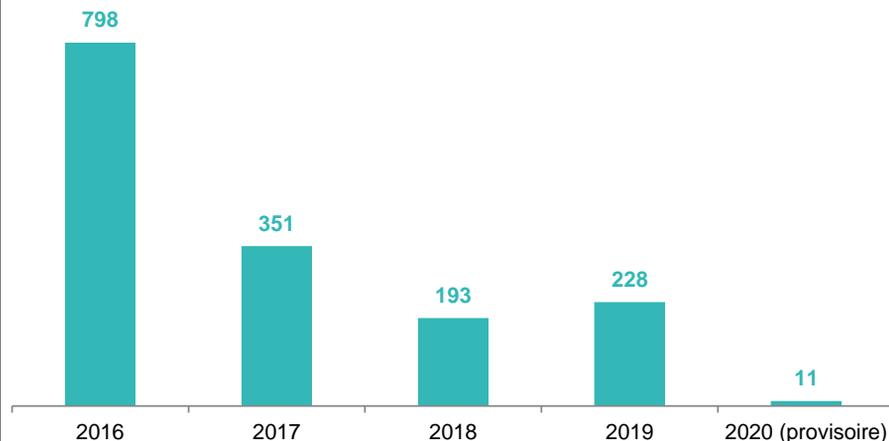
Le pacte de responsabilité et de solidarité pour l'emploi des jeunes a 4 principaux objectifs :

- Faciliter et accompagner les créations et les reprises d'entreprise, en particulier pour les personnes en parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle
- Accompagner les TPE dans leurs démarches de recrutement de leur 1er salarié
- Mettre en place un plan de développement et de soutien de l'économie sociale et solidaire
- Dynamiser le recrutement pérenne des jeunes de moins de 30 ans

Depuis 2016, près de 1 600 conventions CUI-CIE prescrites par Pôle emploi ont bénéficié à des jeunes âgés de moins de 30 ans [cf. Graphique 1].

Graphique 1

VOLUMES DE CONVENTIONS SELON L'ANNÉE D'INITIALISATION DU CONTRAT



Source : SISP – Conventions prescrites par Pôle emploi (en cours ou terminées)
Données arrêtées au 1^{er} juillet 2020



Depuis le 1^{er} janvier 2016,

1 581

CUI-CIE prescrites par Pôle emploi ont bénéficié à des jeunes âgés de moins de 30 ans.

Quels sont les bénéficiaires en Guadeloupe ?

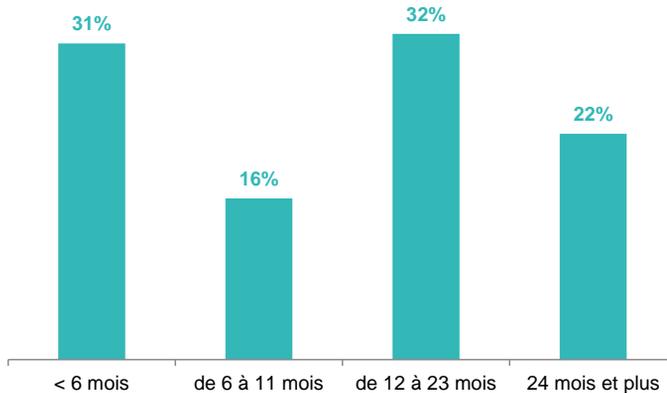
Parmi les conventions initialisées depuis janvier 2018, la majorité des bénéficiaires sont des hommes [cf. [Illustration 1](#)].

54% des jeunes signataires du CUI-CIE étaient inscrits à Pôle emploi depuis au moins un an avant de débiter leur contrat [cf. [Graphique 2](#)] et près des trois quarts des bénéficiaires ont au moins le BAC [cf. [Graphique 3](#)].

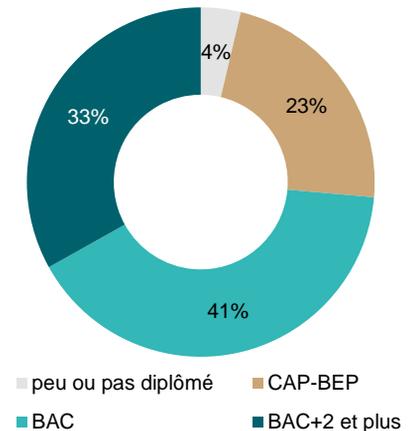
Illustration 1
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR SEXE



Graphique 2
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON L'ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI



Graphique 3
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE NIVEAU DE FORMATION



Source : SISP – Conventions prescrites par Pôle emploi (en cours ou terminées) en 2018 et jusqu'au 30 juin 2020
CUI-CIE moins de 30 ans

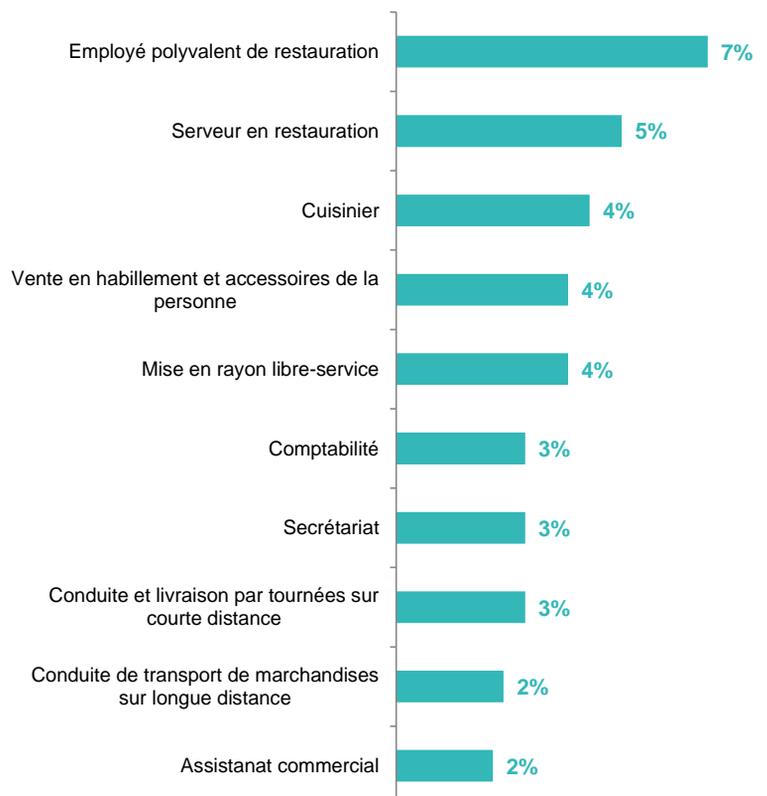
Hôtellerie – restauration parmi les principaux domaines de recherche d'emploi des bénéficiaires

Parmi les principaux métiers recherchés par les bénéficiaires, on retrouve principalement la restauration avec les *serveurs*, *employés polyvalents* ou *cuisiniers* [cf. [Graphique 4](#)].

Les domaines :

- du commerce (*vente en habillement* ou *mise en rayon libre service*),
- du support à l'entreprise (*comptabilité*, *secrétariat*)
- et des transports sont également représentés.

Graphique 4
PRINCIPAUX MÉTIERS RECHERCHÉS PAR LES BÉNÉFICIAIRES



Source : SISP – Conventions prescrites par Pôle emploi (en cours ou terminées) en 2018 et jusqu'au 30 juin 2020
CUI-CIE moins de 30 ans

Mêmes secteurs employeurs côté entreprises et bénéficiaires

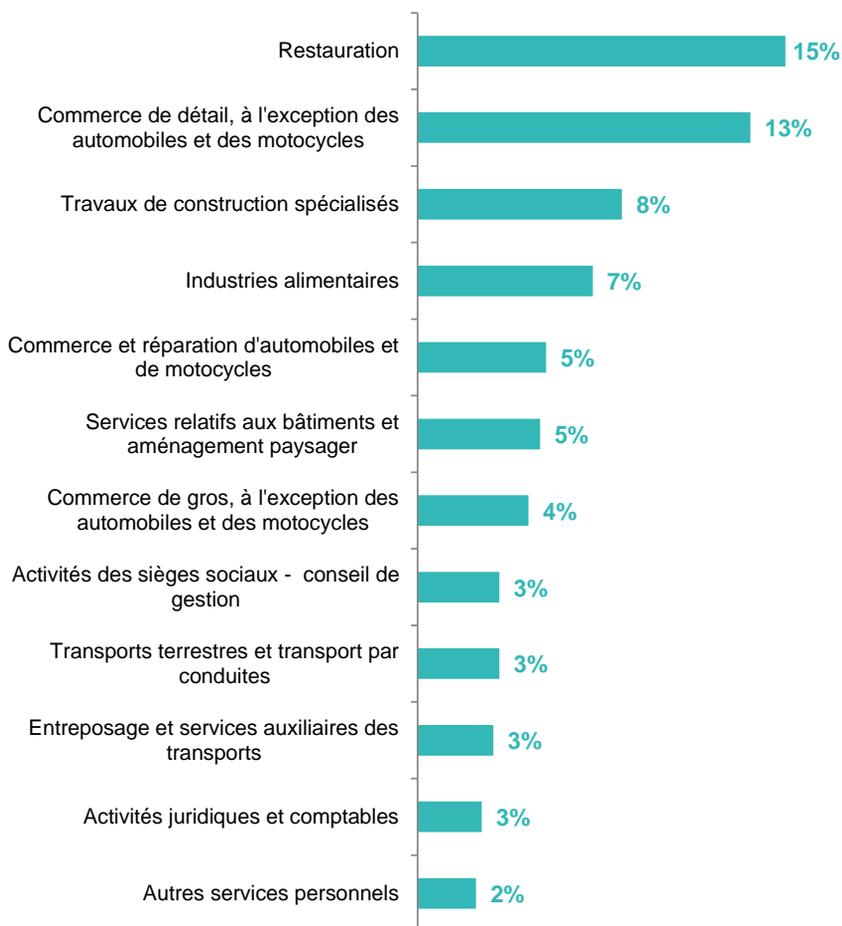
Graphique 5
PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

Parmi les entreprises ayant eu recours au CUI-CIE pour embaucher un jeune âgé de moins de 30 ans depuis janvier 2018, 79% avaient déposé une offre d'emploi à Pôle emploi préalablement.

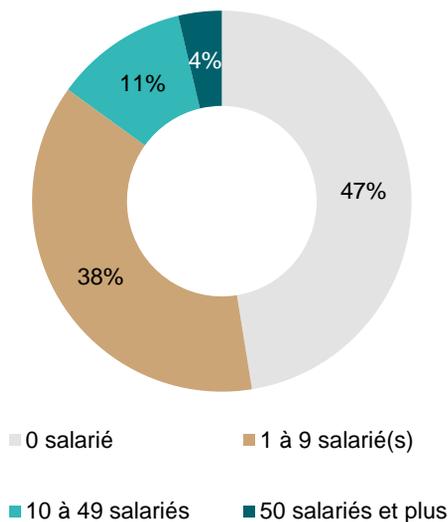
Parmi les principaux secteurs d'activité de ces établissements, on retrouve les mêmes domaines que pour les métiers recherchés par les bénéficiaires à savoir la restauration et le commerce [cf. Graphique 5].

47% des entreprises concernées ont 0 salarié [cf. Graphique 6].

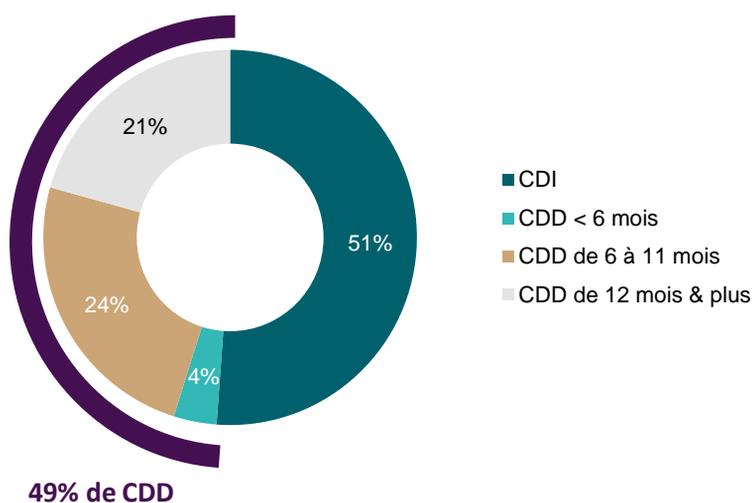
Parmi les contrats initiés depuis janvier 2018, la moitié sont des CDD, principalement conclus pour des durées de 6 à 11 mois [cf. Graphique 7].



Graphique 6
RÉPARTITION DES CONVENTIONS SELON LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR



Graphique 7
RÉPARTITION DES CONVENTIONS INITIALES SELON LA DURÉE DU CONTRAT



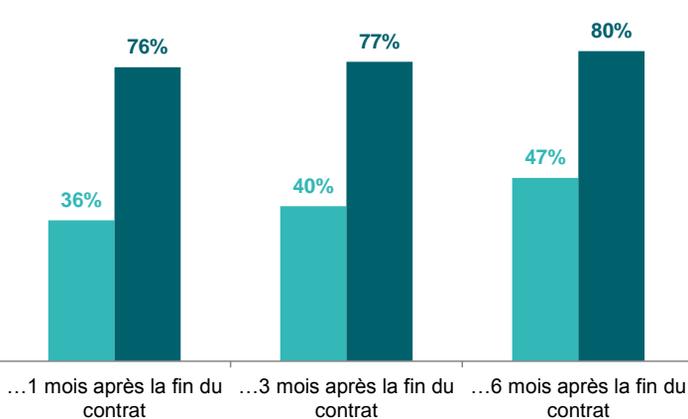
En 2018, à l'issue de leur contrat, 8 bénéficiaires sur 10 ont accédé à un emploi

Bilan 2018

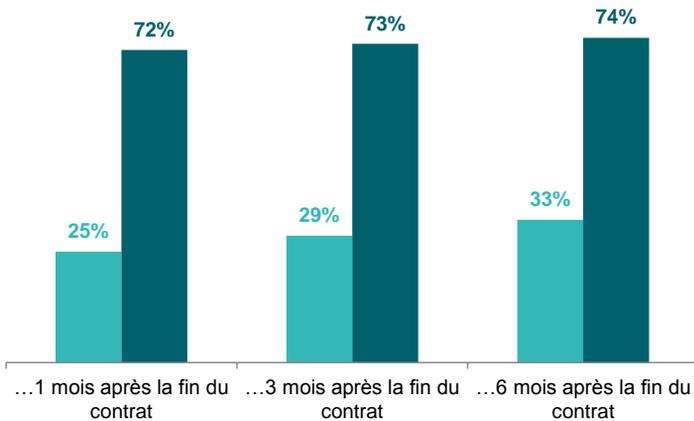
Parmi les bénéficiaires d'un CUI-CIE âgés de moins de 30 ans ayant achevé leur CDD en 2018, 47% ont accédé à un emploi dans les 6 mois qui ont suivi la fin du contrat [cf. Graphique 8]. Cette proportion est de 33% pour les emplois durables (CDI ou CDD > 6 mois) [cf. Graphique 9].

Si l'on inclut les bénéficiaires qui ont été directement embauchés en CDI dès la conclusion de leur contrat en 2018, la part des embauches pour un emploi d'au moins 1 mois est de 80% et celles des embauches en emploi durable est de 74%.

Graphique 8
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS LA FIN DU CONTRAT



Graphique 9
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE APRÈS LA FIN DU CONTRAT



■ CDD terminés en 2018 ■ CDD terminés en 2018 + CDI signés en 2018

Sources : FH et DPAE

Contrats terminés en 2018 et CDI initialisés en 2018 / CUI-CIE moins de 30 ans

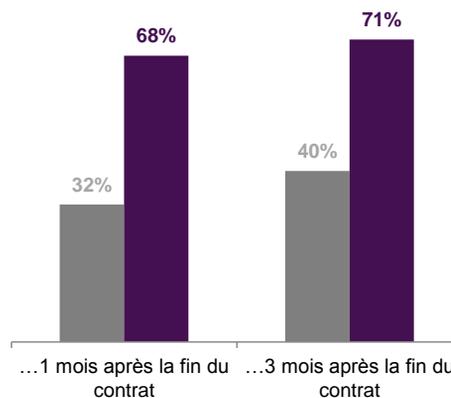
En 2019, le taux d'accès à l'emploi à 3 mois est de 71%

Bilan provisoire 2019

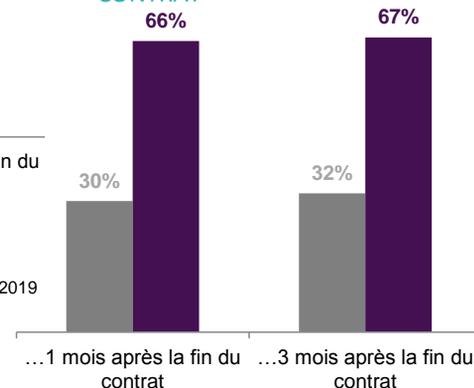
Parmi les bénéficiaires d'un CUI-CIE âgés de moins de 30 ans ayant achevé leur CDD en 2019, 40% ont accédé à un emploi dans les 3 mois qui ont suivi la fin du contrat [cf. Graphique 10]. Cette proportion est de 32% pour les emplois durables (CDI ou CDD > 6 mois) [cf. Graphique 11].

Si l'on inclut les bénéficiaires qui ont été directement embauchés en CDI dès la conclusion de leur contrat en 2019, la part des embauches pour un emploi d'au moins 1 mois est de 71% et celles des embauches en emploi durable est de 67%.

Graphique 10
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS LA FIN DU CONTRAT



Graphique 11
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE APRÈS LA FIN DU CONTRAT



■ CDD terminés en 2019 ■ CDD terminés en 2019 + CDI signés en 2019

Sources : FH et DPAE

Contrats terminés en 2019 et CDI initialisés en 2019 / CUI-CIE moins de 30 ans

Méthodologie

LE CALCUL DU TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI

L'indicateur de retour à l'emploi utilise toutes les informations disponibles dans les fichiers administratifs pour repérer une reprise d'emploi les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA et les données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi :

- ayant une DPAE d'un mois ou plus,
- ou sortants des listes de Pôle emploi en déclarant une reprise d'emploi,
- ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (demandeurs d'emploi en recherche active et ayant eu une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois et demandeurs d'emploi en emploi et non tenus de faire une recherche active).

Directeur de la publication
Olivier PELVOIZIN

Réalisation
Direction du Pilotage de la Performance